



www.pgarab.com

BUREAU DE LA PGA RHONE ALPES ET BOURGOGNE

Co Président : Fabrice VEIGA

Co Président : Cedric BOISSIEU

Membre du bureau : Evan MARSHALL

Art 1 : Pour faire partie de fait de la ligue Rhône-Alpes / Bourgogne, le membre doit impérativement satisfaire à l'article 1.1 et au moins à un des articles 1.2, 1.3, ou 1,4.

1. - Être à jour de sa cotisation PGA France dans l'année en cours.
2. - Être rattaché à la ligue Rhône-Alpes ou Bourgogne, par à un club en tant qu'enseignant diplômé ou moniteur stagiaire.
3. - Être enseignant en recherche d'emploi et domicilié dans la région Rhône-Alpes ou Bourgogne.
4. - Être joueur professionnel membre de PGA France et domicilié réellement dans la région Rhône-Alpes / Bourgogne (voir les catégories éligibles)

Art 2 : Missions du comité :

- Gérer le circuit régional, son calendrier, le bon déroulement des épreuves, et l'ordre du mérite.
- Organiser les journées de post formations en collaboration avec PGA France pour les membres de la ligue.
- Transmettre les informations du siège PGA France qui transitent par le siège de la ligue.
- Gérer le budget en toute transparence, et en présentant ses comptes à ses membres.
- Être garant du respect de l'image de PGA France à travers ses membres.
- Valoriser l'image du Pro PGA.
- Développer le club PGA France amateur
- Soutenir une association caritative en organisant un évènement dans le but de lever des fonds pour celle-ci. L'association choisie devra être régionale (ou régionalisée), et concerner les jeunes.
- Gérer le site Internet.
- Assurer les relations avec la Ligue FFGolf.
- Assurer la médiation entre les pros, et les conseiller, et ce, en toute impartialité.
- Assurer la médiation entre les pros et les golfs si besoin est.

Art 3 : le comité de la ligue peut s'il le décide à la majorité confier en sous-traitance, contre rémunération ou non, l'exercice des missions cités dans l'article 2. Dans tous les cas, une telle décision devra être prise dans l'intérêt de ses membres, et être justifiée auprès d'eux.

Art 4 : La Post Formation Obligatoire

4.1 : le thème des formations sera décidé par PGA France et le comité.

4.2 : la PGA s'engage à choisir des thèmes en relation directe avec l'activité majoritaire de ses membres.

4.3 : la PGA s'engage à ouvrir ces journées au plus grand nombre de pros, et leur en facilitant l'accès au maximum.

Art 5 : Championnat de Ligue PGA Rhône-Alpes & Bourgogne 2022 :

5.1 : pour participer au championnat, un joueur doit remplir les conditions de l'article 1, ou faire partie d'une des catégories du circuit régional prévues dans l'article **5.3**.

5.2 : catégories régulières & spéciales du circuit régional :

- **Catégorie A** : enseignants diplômés exerçant dans un des clubs de la ligue sans catégorie du circuit professionnel ;
- **Catégorie B** : moniteur-stagiaire exerçant dans un des clubs de la ligue

- **Catégorie C*** : joueur professionnel ayant une catégorie sur le circuit Français, ALPS tour, EPD tour, Challenge ou Européen.
- **Catégorie D*** : membre PGA France invité par le comité
- **Catégorie E*** : membre d'une PGA étrangère

*** voir article 5.3 : catégories spéciales**

Les cas non prévus par le règlement en terme de catégorie participative au championnat Rhône-Alpes / Bourgogne seront étudiés, en toute équité, par le Comité Régional de PGA.

5.3 : catégories spéciales du circuit régional : les catégories **C**, **D** et **E** sont des catégories spéciales qui font l'objet de conditions particulières :

- Les joueurs de ces catégories peuvent participer aux différentes épreuves du circuit mais ne rentrent pas dans le ranking de la fin de saison.

- BREAK-DOWN Général pour l'ensemble des participants
Repère en fonction des catégories :
Seniors = repère avancé
Enseignants = repère arrière
Joueurs = repère arrière + 3 coups

5.4 : épreuves comptant pour l'ordre du mérite du « **Faure Up Tour 2022** », et leurs règlements spécifiques :

Conditions de participation : Avoir une catégorie prévue dans l'article 5.2 ou 5.3.

Tout professionnel devra s'acquitter d'un droit d'entrée de 75 € aux épreuves du « Faure Up Tour 2022 ». Cette somme sera réglée lors de la 1^{ère} participation du joueur à une épreuve. Cette somme est forfaitaire pour la saison, quel que soit le nombre d'épreuves jouées, et est non remboursable.

Formule : 18 trous en stroke play.

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun à 9h30.

Engagement AMATEUR : 150 € pour les membres du club accueillant ; 180 € pour les non membres. Dans les deux cas, les repas sont compris.

Pas de limite d'index par contre tous les handicaps seront ramenés à 24.

Marques de départ :

- Professionnels Hommes : marques blanches.
- Professionnels Seniors* (**à partir de 50 ans**) : marques jaunes et rouges.
- Professionnelles Dames : marques bleues.
- Amateurs hommes: marques jaunes.
- Amateurs Dames: marques rouges.

*les professionnels vétérans ont le choix de jouer des marques blanches ou jaunes. Dans les deux cas ils rentreront dans le break down du jour.

Remise des prix : 3 équipes en brut et 3 équipes en brut au minimum seront primées

Break down :



Tous les engagements des joueurs

Les green fees reversés au club

(Dans le cas où le montant reversé au club est inférieur au montant de 30 €, la différence sera intégralement reversée au break down du jour. Toutes les sommes perçues à d'autres titres seront ajoutées au break down du jour.)

~~10 €~~ par équipe pour la ligue PGA Rhône-Alpes & Bourgogne

(Pour les frais d'organisation et l'alimentation partielle de l'ordre du mérite)



frais des invités

Le comité de la PGA R-A & B se réserve le droit d'inviter des amateurs (journalistes, présidents de club, ou autres...), dans l'intérêt de la promotion de notre association. Dans ce cas, le break down sera amputé des sommes correspondant aux invités du jour.



Les frais du pot de la remise des prix

Toute somme perçue au titre de la compétition (partenaires, réduction du green fee perçue par le club, etc.)



Break down du jour répartis selon le tableau ci-joint.*

Attribution des points pour le championnat: les points habituels correspondant aux nombres de joueurs engagés (voir grille des points).

Mode de règlement : UNIQUEMENT PAR VIREMENT (lien sur le site)

Date limite d'inscription : le **MARDI avant l'épreuve à 20h00**

Les inscriptions se font directement en ligne sur le site de la ligue. En cas de problème envoyez un mail sur la boîte PGA

Chaque pro est responsable de son inscription et du fait de s'assurer de la bonne réception de celle-ci. **Il devra vérifier que le règlement soit effectué et que ses amateurs sont bien membre du club**

PGA. Il est également responsable de s'assurer que lui-même, son ou ses équipiers ont une licence activée.

Si retard : de manière à ne pas pénaliser les amateurs, l'inscription sera prise en compte, le pro rentrera dans le breakdown et les points RANKING avec une pénalité de 20 €

TOURNOIS EN SIMPLE

SIMPLE PRO

Conditions de participation : Avoir une catégorie prévue dans l'article 5.2 ou 5.3.

Formule : 18 trous en stroke play ou Stableford –

Engagement : 50€ par joueur + 25€ repas (remboursé si vous prévenez en avance).

Marques de départ :

Professionnels Hommes : marques blanches.

Professionnels Seniors* (à partir de 50 ans) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun.

Break down : tous les engagements des joueurs + les sommes perçues au titre de la compétition concernée.

Les gains seront répartis selon le tableau ci-après.

Attribution des points pour le championnat : les points habituels correspondant au nombre de joueurs engagés (voir grille des points) multipliés par 1,2.

Mode de règlement : UNIQUEMENT PAR VIREMENT (lien sur le site).

Date limite d'inscription : le **MARDI avant l'épreuve à 20h00** directement sur le site PGA

Départs : les départs seront mis en ligne sur le site Internet / Facebook ou directement auprès du golf accueillant l'épreuve du jour.

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.8

LE MASTER PRO

Conditions de participation : Avoir une catégorie prévue dans l'article 5.2 ou 5.3.

Formule : 18 ou plus en stroke play

Engagement : 50€ par joueur + 25€ repas (remboursé si vous prévenez en avance).

Break down : tous les engagements des joueurs + les sommes perçues au titre de la compétition concernée.

Attribution de points : les points habituels correspondant aux nombres de joueurs engagés multipliés par 1,5.

5.5 REGLES GENERALES

5.5.1 : Chaque pro est responsable de son inscription et du fait de s'assurer de la bonne réception de celle-ci.

5.6 : horaires de départs : Tout joueur est tenu de respecter son heure de départ.

5.6.1 : En cas de retard de 5 minutes par rapport à l'heure officielle du départ du départ :

Si c'est le pro qui est en retard, il se verra infliger une pénalité de 2 coups au trou n°1 sur son score personnel, ainsi que pour l'équipe.

Si c'est l'amateur qui est en retard, la sanction s'applique pour lui et l'équipe dans les mêmes conditions. Le Comité de l'épreuve est seul habilité à infliger ou non cette pénalité, selon les circonstances de ce retard.

5.6.2 : en cas d'un retard supérieur à 5 minutes, l'équipe sera disqualifiée. Si c'est l'amateur qui ne se présente pas au départ, le pro ne pourra concourir pour le break down de l'épreuve que s'il s'acquitte de la totalité de l'engagement de son équipe moins le green fee. S'il ne souhaite pas rentrer dans le break down, il peut en revanche participer et marquer les points de l'ordre du mérite, en s'acquittant de la somme de 25 €.

5.7: cadence & temps de Jeu : Les cartes de scores feront apparaître une heure de passage à chaque trou sur les bases d'un temps défini suivant l'épreuve comme suit :

5.7.1 : pour les alliances : temps de jeu 4h45.

Toute équipe arrivant plus de 15 minutes après l'heure indiquée au trou n° 18, se verra infligé une pénalité de 2 coups sur le score équipe (cette pénalité sera appliquée au trou n°18) et sur le score pro. Il sera tenu compte des retards éventuels pris au départ.

5.7.2 : pour les simples: 4h30.

Toute équipe arrivant plus de 15 minutes après l'heure indiquée au trou n° 18, se verra infligé une pénalité de 2 coups sur le score (appliquée au trou n°18).

Il sera tenu compte des retards éventuels pris au départ.

5.7.3 : pour le Masters (partie de 3 ou 4 joueurs) : 4h45

Toute équipe arrivant plus de 15 minutes après l'heure indiquée au trou n° 18, se verra infligé une pénalité de 2 coups sur le score (appliquée au trou n°18).

Il sera tenu compte des retards éventuels pris au départ.

5.8: comité d'épreuve et réclamations :

Sauf exception (stipulé par la PGA R-A & B), le comité d'épreuve d'un tournoi sera composé des présidents présents plus les 2 premiers pro de l'alliance précédente.

Le comité d'épreuve est seul habilité à recevoir les réclamations avant la signature de la carte de score s'il s'agit d'un problème de règle. Si un litige engage un des membres du comité de l'épreuve, de manière directe ou indirecte, ledit membre ne fera pas partie du comité en ce qui concerne la décision à prendre sur le litige l'impliquant.

5.9 : ordre du mérite régional & qualifications:

Seules les catégories A et B peuvent figurer à l'ordre du mérite.

Le classement final sera annoncé lors du Pro-Am Caritatif, en fin de saison.

Breakdown final du circuit du Faure Up Tour 2022

* Si le sénior est mieux classé dans la catégorie pro il prend le gain attribué et c'est le suivant qui bénéficie de la prime

Enseignant	Seniors
1 ^{er} : 800 €	1 ^{er} : 400€
2 ^{ème} : 650 €	2 ^{ème} : 200€
3 ^{ème} : 500 €	
4 ^{ème} : 300 €	
5 ^{ème} : 200 €	

5.9.1 : Challenge Amateur : Le classement du challenge fonctionne sur le même principe que le ranking des pros. Un classement du mérite Amateur en brut et en net sera publié sur Internet. Une remise des prix aura lieu durant le Pro-Am Caritatif

5.9.2 : qualification pour le championnat de France des Enseignants :

Seules les catégories A et B pourront se qualifier. Le nombre de places connues est déterminé par PGA France.

Art.6 : autres épreuves et leurs règlements

CHAMPIONNAT DE DOUBLE

Conditions de participation : faire partie des catégories prévues dans l'article 5.2 ou 5.3 ;
NB : Uniquement les équipes composés au minimum d'un pro des catégories A et B pourront rentrer dans le breakdown de l'épreuve

Formule : à définir

Engagement : A définir selon le golf

Break down : tous les engagements des joueurs repartis selon le tableau ci-joint.

Marques de départ :

Professionnels Hommes : marques blanches.

Professionnels Seniors* (à partir de 50 ans) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Mode de règlement : UNIQUEMENT PAR VIREMENT (lien sur le site)

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.

PRO AM d'ouverture PGA Rhône-Alpes & Bourgogne

Conditions de participation : faire partie des catégories prévues dans l'article 5.2 ou 5.3 ;

Formule : 18 trous en 4 balles 2 meilleures balles - Stableford

Engagement : 180 € par amateur (repas & tee gift compris).

Marques de départ :

Professionnels Hommes: marques blanches.

Professionnels Seniors* (à partir de 50 ans) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Amateurs hommes: marques jaunes.

Amateurs Dames: marques rouges

Départ : Les départs en Shot Gun. **Prime de départ : 240 €**

Mode de règlement : UNIQUEMENT PAR VIREMENT (lien sur le site)

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.8

PRO AM PGA de Cloture

Conditions de participation : tout membre PGA France ;

Formule : 18 trous en 2 meilleures balles - Stableford

Engagement : 180 € par amateur (repas & tee gift compris).

Marques de départ :

Professionnels Hommes: marques blanches.

Professionnels Seniors* (à partir de 50 ans) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Amateurs hommes: marques jaunes.

Amateurs Dames: marques rouges

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun. Toutes les équipes ont rendez vous 15 minutes avant le départ sur le putting green pour le briefing du jour. Les cartes de scores seront remis à ce moment.

Prime de départ : 220 €

Mode de règlement : UNIQUEMENT PAR VIREMENT (lien sur le site)

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.8

Championnat de France de double PGA 2022

Date : 26 et 27 Juin 2022

Lieu : Golf des Aisses

Conditions de participation : tout membre PGA France et ne pas avoir joué plus de 3 tournois sur un circuit reconnu.

Comité de l'épreuve : PGA France

Art 7: respect et tenue :

7.1 : Les jeans et les bermudas et les shorts sont rigoureusement interdits durant les épreuves et les remises des prix. Ils le sont également durant les parties libres que les pros joueraient sur des golfs où ils font valoir la carte PGA France.

7.2 : La présence aux remises des prix des professionnels est obligatoire. Un professionnel ne pouvant assister à une remise des prix doit en informer le comité de l'épreuve. Une tenue correcte est exigée durant les remises des prix.

7.3 : Le comité PGA R-A & B informe ses membres que des sanctions pourront être prises si un professionnel transgressait les règles suivantes :

- Remarques sur le comportement du pro en compétition (jets de clubs, injures...).
- Tenue vestimentaire non conforme au règlement du circuit professionnel français (jeans, bermudas etc.) en compétition et aux remises des prix. Ceci est valable également en partie libre (dans la mesure où le professionnel fait valoir sa carte PGA pour bénéficier de la gratuité) ;
- Dénigrement d'un pro par un autre, manquement de « droit de réserve » ;
- Absence non excusée à une remise des prix ;
- Tenue vestimentaire incorrecte pour une remise des prix.

Pour non-respect des points précédemment cités : le membre recevra 1 avertissement, au deuxième avertissement, le professionnel sera suspendu pour deux compétitions consécutives organisées par PGA Rhône Alpes. Au troisième avertissement, le comité PGA R-A & B saisira la commission de déontologie de PGA France.

Le comité PGA R-A & B se réserve le droit de modifier le niveau des sanctions selon la gravité des faits, et ce en accord avec la commission déontologie de PGA France

Art 8: Le comité PGA R-A & B se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour des raisons d'équité sportive, ou pour des raisons invoquées par PGA France.

Tableau de répartition du break down pour les épreuves du championnat PGA

Nombre de pros	Nombre de pros primés	Répartition des gains (en pourcentage)											
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
8 ; 9	3	50%	30%	20%									
10 ; 11 ; 12	4	41%	26%	18%	15%								
13 ; 14 ; 15	5	35%	23%	17%	14%	11%							
16 ; 17 ; 18	6	32%	20%	15%	13%	11%	9%						
19 ; 20 ; 21	7	29%	18%	14%	12%	10%	9%	8%					
22 ; 23 ; 24	8	27%	17%	13%	11%	10%	9%	7%	6%				
25 ; 26 ; 27	9	24%	16%	12%	11%	10%	9%	7%	6%	5%			
28 ; 29 ; 30	10	23%	15%	11,5 %	10,5 %	9,5%	8,5%	7%	6%	5%	4%		
31 ; 32 ; 33	11	22%	15%	11%	10%	9%	8%	7%	6%	5%	4%	3%	
34 ; 35 ; 36	12	21%	14,5 %	11%	10%	9%	8%	7%	6%	5%	4%	3%	1,5%

ATTRIBUTION DES POINTS comptant pour le Ranking du Faure Up TOUR 2022

Simple Coefficient : 1.2

Master Coefficient : 1.5

Joueurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	8	29	23	20	17	14	11	8	

